

WILDAF NEWSLETTER

« AGIR POUR LES DROITS DE LA FEMME ET DE LA FILLE EN AFRIQUE »



WILDAF-AO

www.wildaf-ao.org



QUI LIT NOTRE NEWSLETTER ?

Le *WILDAF-AFRIQUE de l'Ouest Newsletter* est destiné aux membres du WILDAF-AO des quinze pays du réseau, à nos partenaires en Afrique, en Europe et en Amérique et à tous les défenseurs (es) des Droits de la Femme et des Filles en Afrique



Que dire de 2024 ?

En janvier 2024 un rapport des Nations Unies sur l'ODD 5 relatif à l'Egalité entre les sexes, indiquait que « Au rythme actuel, on estime qu'il faudra **300 ans** pour **mettre fin au mariage des enfants**, **286 ans** pour combler les lacunes en matière de **protection juridique** et **supprimer les lois discriminatoires**...

P.4



EDITO

En ce début d'année, recevez nos vœux de santé et de paix. Puissent les jours, semaines, mois de l'année 2025, être remplis d'amour, de rires et de succès dans toutes vos entreprises en cette nouvelle année pleine de promesses....

P.3

APPEL A PROPOSITION DE CONTENU

Vous êtes membre du réseau WILDAF-Afrique de l'Ouest et désirez faire connaître votre association, vos activités, vos réalisations ? ou tout simplement souhaitez-vous partager une information.

Faites-nous parvenir votre texte (court ou long, peu importe ; c'est le contenu qui compte !) par courriel. La date limite de dépôt des textes pour la prochaine parution est : **1^{ER} Avril 2025**

WILDAF-AO : Un réseau de plus de 500 organisations membres dans 15 pays d'Afrique de l'Ouest. Benin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Liberia, Mali, Niger, Nigeria Sénégal, Togo (réseaux nationaux), Sierra Leone, Mauritanie, Gambie, Cap vert (Points focaux)

WILDAF-AO

Women in Law and Development in Africa

Bulletin Trimestriel

SOMMAIRE

Editorial	3
Retour sur les moments des droits des femmes et des filles en 2024 : Que dire de 2024 ?..	4
- Les actions du WILDAF-AO en 2024.....	5
- Au niveau africain.....	14
- Au niveau International.....	17
- Nos publications.....	19

WILDAF AFRIQUE DE L'OUEST

Newsletter

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Kafui ADJAMAGBO-JOHNSON (Coordinatrice)
Nicole DAGAWA (Assistante Communication)

Toute reproduction, à but non commercial, des informations
rédigées par WILDAF- Afrique de l'Ouest est autorisée, à
condition que WILDAF-Afrique de l'Ouest soit mentionnée comme
source pour toutes contributions dont il est auteur.

Pour tous renseignements, contactez WILDAF-AO :

Tel: (228) 22 61-26-79

Cel: (228) 92 47 90 00

Email :

wildaf@wildaf-ao.org

Publiée avec l'appui financier des partenaires de WILDAF-AO

Très belle année 2025 !

En ce début d'année, recevez nos vœux de santé et de paix. Puissent les jours, semaines, mois de l'année 2025, être remplis d'amour, de rires et de succès dans toutes vos entreprises en cette année pleine de promesses mais également de défis en matière de droits des femmes et des filles.

En 2025, la communauté internationale va marquer le 30^{ème} anniversaire de la **Déclaration et du Programme d'Action de Beijing**, le 25^{ème} anniversaire de la **Résolution 1325 sur les Femmes, la Paix et la Sécurité** et la 10^{ème} année de mise en œuvre des **Objectifs de Développement Durable**.

Qu'avons-nous réalisé durant ces 30 dernières années en matière d'égalité hommes et femmes et particulièrement dans mise en œuvre du Programme d'Action de Beijing ?

Des avancées significatives ? Il y en a eu ; toutefois en dépit de ces avancées, le nouveau rapport de ONU-femmes sur les ODD indique qu'« en 2024, aucun pays n'a atteint l'égalité femmes-hommes », signifiant que les progrès en matière de droits des femmes et des filles demeurent insuffisants pour atteindre l'égalité des sexes tant recherchée. Les communautés doivent par conséquent redoubler d'efforts.

2025, constituée à travers les commémorations susmentionnées, une année de **célébration** et d'**évaluation** des acquis mais aussi de **renouvellement et de renforcement** des engagements pris en faveur de l'**autonomisation** des femmes et des filles et de l'**égalité des sexes**.

En 2024, nous avons comme chaque année, partagée de bons moments de lutte pour la promotion des droits des femmes et des filles et leur autonomisation, par le biais de diverses actions menées çà et là. Nous sommes heureux et reconnaissants du soutien de tous ceux et celles qui ont œuvré et se sont engagé.e.s afin de contribuer à mettre en place un monde où toutes femmes et les filles jouissent de leurs droits au même titre que les hommes.

Mais comme nous le savons tou-te-s, beaucoup reste encore à faire indique le rapport de ONU femmes [Gender Snapshot 2024](#) ...

Beaucoup reste à faire pour **METTRE FIN À L'EXTRÊME PAUVRETÉ** chez les femmes dans le monde. Au rythme actuel, il faudra encore **137 ans pour y arriver** indique ledit rapport “.

-beaucoup reste à faire car le nombre de **FEMMES souffrant d'insécurité alimentaire** modérée ou grave est supérieur de **47,8 millions** à celui des hommes ;

-beaucoup reste à faire pour que **19,3 millions de FILLES soient scolarisées**,

beaucoup reste à faire pour que les **cadres juridiques discriminatoires ne soient plus prédominants** dans de nombreuses régions du monde ;

beaucoup reste à faire pour que les femmes ne représentent plus **moins de 40 % des propriétaires ou détenteurs de droits sur des terres agricoles** ;

-beaucoup reste à faire pour éviter que **9 millions de filles ne soient pas mariées au cours de leur enfance d'ici 2030** ;

-beaucoup reste à faire pour faire **évoluer les normes patriarcales néfastes** aux femmes et aux filles ;

-beaucoup reste à faire pour la **participation des femmes aux prises de décisions et en politique** ;

-beaucoup reste à faire pour que toutes les **10 minutes, une femme ne soit plus intentionnellement tuée** par son partenaire ou un membre de sa famille ;

-beaucoup reste à faire pour réduire la **proportion de femmes tuées dans des conflits armés** ;

-beaucoup reste à faire pour que plus de **370 millions de filles/femmes dans le monde ne soient plus victimes de viols ou d'agressions sexuelles** pendant leur enfance ou leur adolescence ;

-beaucoup reste à faire pour que les femmes ne consacrent **2,5 fois plus d'heures** par jour que les hommes au travail domestique et de soins non rémunérés

-beaucoup reste à faire pour que les **FEMMES et les FILLES ne consacrent plus de 250 millions d'heures** par jour à la collecte de l'eau, soit **3 FOIS PLUS** que les hommes et les garçons ;

-beaucoup reste à faire pour ne pas attendre **300 ans avant d'atteindre l'égalité de genre** ;

Il reste beaucoup à faire...

Bien que beaucoup reste à faire, **MERCI** pour tous les moments de combat pour les droits des femmes et des filles africaines partagés en 2024 et ceux à venir !

A travers la Déclaration et le Programme d'Actions de Beijing et les autres instruments juridiques favorables aux droits des femmes et des filles, les Etats ont pris des engagements cruciaux pour promouvoir ces droits. Il est donc temps d'inverser la tendance pour plus de résultats en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles.

Comme l'a déclaré Mme [Sima Bahous](#), Directrice de ONU-femmes, « Nous pouvons et devons galvaniser la volonté politique, l'engagement et les ressources nécessaires pour revenir sur la bonne voie. Nous pouvons et devons tenir la promesse de la Plateforme d'Action de Beijing et des ODD. Un monde égalitaire est à notre portée si nous le choisissons.

Retour sur les actions du WILDAF-AO en 2024

Nous devons aux femmes et aux filles et à tout le monde, à nos enfants et aux leurs, de ne plus attendre et de construire un avenir où les femmes et les filles s'épanouissent partout ».

Aussi, la communauté internationale ne doit pas prendre le risque d'abandonner. La persévérance dans la recherche de l'égalité de genre doit être notre credo. Cette persévérance montre que le champ des possibilités humaines est infini, quelle que soit l'âpreté de la situation. **300 ans avant d'atteindre l'égalité de genre n'est pas une option pour la communauté internationale.** Il est donc temps d'accélérer le rythme des actions en faveur de la femme et de la fille.

En 2024, quelle a été la tendance pour l'avancement de l'égalité des sexes ?

La fin d'une année et le début d'une autre, conduisent inévitablement à une réflexion d'ensemble. Ce premier numéro de notre newsletter de l'année 2025, va par conséquent rendre compte des actions menées par le WILDAF-AO en 2024 pour faire avancer les droits des femmes et des filles en Afrique et plus particulièrement en Afrique de l'Ouest. La nouvelle parution va également mettre en exergue les grands moments qui ont marqué les droits de femmes en Afrique et dans le monde.

[Que la lutte continue !](#)

Bonne et heureuse année 2025



Que dire de 2024 ?



En janvier 2024 un rapport des Nations- Unies sur l'ODD 5 relatif l'Egalité entre les sexes, indiquait qu' « Au rythme actuel, on estime qu'il faudra

- 300 ans pour **mettre fin au mariage des enfants**,
- 286 ans pour combler les lacunes **en matière de protection juridique et supprimer les lois discriminatoires**,
- 140 ans pour que les **femmes soient représentées** de manière égale dans les postes de pouvoir et de direction sur le lieu de travail,
- 47 ans pour **parvenir à une représentation égale** dans les parlements nationaux.

En décembre 2024 le rapport d'ONU -femmes [Gender Snapshot 2024](#) : **PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** indiquait qu' « En 2024, aucun pays n'a atteint l'égalité femmes-hommes ». Ledit rapport fournit une analyse exhaustive des progrès réalisés sur le plan de l'égalité entre les sexes dans le cadre des 17 objectifs de développement durable (ODD). Il met en évidence les dernières données et preuves relatives aux tendances et lacunes en matière d'égalité entre les sexes et constate que le monde ne respecte toujours pas ses engagements à l'égard des femmes et des filles.

Selon ce [rapport](#), au rythme actuel, l'éradication de l'extrême pauvreté chez les femmes pourrait prendre encore 137 ans. Aucun pays n'a adopté toutes les lois nécessaires pour interdire la discrimination, prévenir la violence basée sur le genre, défendre l'égalité des droits dans le mariage et le divorce, garantir l'égalité salariale et fournir un accès complet à la santé sexuelle et reproductive. La parité entre les genres au parlement risque de ne pas être atteinte avant 2063...

Le constat qui ressort des rapports indique que la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes reste lent et fragile ; ce qui explique la déclaration du [Secrétaire général des Nations Unies](#), António Guterres qui affirme que :

Retour sur les actions du WILDAF-AO en 2024

« **L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles** sont les véritables gageures de notre époque et le plus grand défi que le monde ait à relever en matière de droits fondamentaux ».

Pour relever ce défis, l'égalité entre les sexes qui est un objectif transversal aux ODD, doit être au cœur des politiques, des budgets et des institutions nationales. Il faut impérativement une impulsion politique, des investissements et des réformes globales en matière de politiques pour lever les obstacles systémiques à la réalisation de l'objectif 5.

Toutefois bien qu'il y ait des difficultés à surmonter dans ce parcours de combattant, qu'est l'atteinte de l'objectif 5, chaque année, des hommes et des femmes militent en faveur de la promotion des droits des femmes et des filles au travers de diverses actions menées partout dans le monde.

C'est ainsi qu'en 2024, le Women in Law and Development in Africa-Afrique de l'Ouest, à travers ses actions, a contribué à faire avancer les droits des femmes en Afrique.

■ WILDAF-AO en 2024



En 2024, avec le soutien des partenaires financiers, techniques et la collaboration de partenaires locaux, le réseau a mené diverses actions en faveur des femmes et des filles allant de la promotion de la participation des femmes en politique en Afrique., à l'accès des femmes et des filles aux services essentiels santé et éducation en passant par la lutte contre les mariages d'enfants et l'accès des adolescent.e.s aux droits de santé sexuelle et reproductive ou encore par l'accès des femmes agricultrices aux ressources de production.

• Promouvoir la participation des femmes en politique et à la prise de décisions



Démarré en 2023, avec la mise en place du **Mouvement 50%**, dont l'ambition est d'accroître à 50% la participation quantitative et qualitative des femmes et jeunes femmes en politique d'ici 2030, le projet intitulé « **50 pour cent pour elles aussi !!!** » initié par le WILDAF-AO, a poursuivi en 2024, une série d'actions déployées en Côte d'Ivoire, et au Togo.

Le projet « **50 pour cent pour elles aussi !!!** » a été financé par le Fonds « Féministes en Action de Care et s'inscrit dans le cadre de l'engagement du réseau d'améliorer la participation des femmes en politique. L'objectif est d'amener les autorités étatiques et les partis politiques à adopter et à appliquer des mesures législatives en vue de créer un cadre favorable à la participation des femmes en politique au même titre que les hommes conformément à la parité qui est la norme au niveau régional africain.

Au compte de 2024, le mouvement d'action et de solidarité pour la participation politique des femmes et des jeunes femmes dénommé **Mouvement 50%**, a mené des missions de plaidoyer en Côte d'Ivoire et au Togo, auprès d'autorités compétentes pour la participation des femmes en politiques. Il a également organisé des sessions de formation en leadership à l'endroit de jeunes femmes.

Les activités réalisées ont permis d'atteindre et de mobiliser des cibles à savoir : les **Commissions Nationales des Droits de l'Homme du Togo et de la CI**, le **Conseil Constitutionnel**, des **parlementaires** et la **Ministre de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation**, le **Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires (REFAMP)**, le **Réseau des Femmes Musulmanes d'Afrique (REFMA)** la **Faïtière des communes du Togo (FCT)**, la **Coordination des Organisations Féminines du Togo (COFET)**, les **organisations membres du WILDAF Togo et WILDAF-CI**.

Certaines cibles se sont engagées à accompagner des initiatives de collaboration pour un cadre juridique favorable à l'application des mesures et lois en vigueur à la participation politique des femmes.

En Côte d'Ivoire, au cours de la mission de plaidoyer, les réflexions ont porté sur l'ambiguïté entre les mesures de la **loi n°2019-870 du 14 octobre 2019** favorisant la représentation de la femme dans les Assemblées totalement ou partiellement élues en augmentant ses chances d'accès à la représentation dans ces assemblées et les **énonciations du code électoral relativement à l'appréciation du taux de 30% sur les listes de candidatures pour les scrutins uninominaux ou de listes**. Cette ambiguïté porte sur le fait qu'à l'article 3 de la loi de 2019, le taux de 30% est calculé sur le nombre total de candidats présenté au cours de la consultation électorale, alors le code électoral fait référence à un taux de 30% de femmes sur les listes sans préciser si c'est par rapport au nombre total de candidats ou par rapport aux listes globales.

Au Togo le plaidoyer a permis de revenir sur la nécessité **d'harmoniser les énonciations de la loi n° 2012-002 du 29 mai 2012**

Retour sur les actions du WILDAF-AO en 2024

modifiée par la loi n° 2013-004 du 19 février 2013 portant code électoral avec le contexte électoral diversifié.

La loi n° 2013-004 du 19 février 2013 dispose que les listes de candidats présentés par tout parti politique ou regroupement de parti politique légalement constitué ainsi que par les personnes indépendantes doivent respecter dans l'ensemble, la parité homme-femme. Cette disposition de la loi électorale fait uniquement référence aux élections législatives. Alors qu'aujourd'hui, le Togo à plusieurs types d'élections : municipales, législatives, régionales, sénatoriales.

Les missions de plaidoyer se sont soldées par des conférences de presse en vue de faire entendre la voix des femmes pour accélérer leur participation en politique

En outre, **25 jeunes filles** au Togo et **21** en Côte d'Ivoire ont été formées sur le leadership.

Les activités en images



Conférence de presse au Togo



Visite de plaidoyer à l'Assemblée Nationale (Côte d'Ivoire)



Formation des jeunes filles en leadership (CI)

Sahel A Egalité : l'accès des femmes et des filles aux services essentiels de base : Santé et Education



Le projet Sahel à Egalité s'est poursuivi en 2024 avec des actions de plaidoyer et de sensibilisation en vue de l'accès des femmes et des filles aux services essentiels de base

*Plaidoyer au niveau international

En marge de la 68^{ème} session annuelle, de la Commission de la condition de la femme communément appelé CSW (9 au 22 mars 2024), s'est tenu le 14 mars 2024 au siège de la Francophonie à New York, un panel organisé par WILDAF-AO et Oxfam sous le thème « **Systèmes de protection sociale, accès aux services publics et infrastructures durables pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et filles** ».

L'objectif du panel était de sensibiliser et influencer les représentants des Etats du Sahel présents à la CSW68 sur la problématique par le biais de recommandations fortes. L'idée était d'obtenir l'adhésion et la contribution des organisations de la société civile (OSC) africaines et internationales en vue d'amener par des pressions supplémentaires, les Etats du Sahel et les partenaires techniques et financiers intervenant dans la zone, à répondre aux demandes de la campagne. Le panel s'est achevé avec la formulation de recommandations en vue de la lutte pour la réduction des inégalités relatives aux services sociaux de base.

Au niveau des activités pays, au **Niger**, les jeunes femmes leaders formées par le WILDAF-AO ont réalisé 2 **émissions** sur Tambara TVet ONAMA, la chaîne de télé nationale et 3 **Emissions radio** sur la Radio Tambara, Radio arc-en-ciel et Vision FM. Ces émissions ont touché des milliers de personnes. En outre, une table ronde avec les décideurs politiques a regroupé vingt-deux (22) participants dont quatorze (14) de sexe féminin. Elle a permis de susciter l'intérêt du pouvoir public à investir encore plus dans les infrastructures des services sociaux de base.

Retour sur les actions du WILDAF-AO en 2024

La rencontre a rassemblé les représentant-e-s des Ministère de la santé publique, de la population et des affaires sociales (DOS ; DGSR), de l'éducation nationale, de l'alphabétisation, de l'enseignement professionnel et de la promotion des langues nationales, de la Scolarisation de la jeune fille. Etaient également de la partie, des représentants techniques et organisations de la société civile tels que OXFAM ; l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), L'ONG Femmes Actions et Développement (ONG FAD), WILDAF, Association des Etudiants Entrepreneurs du Niger (AEEN), GEMS, Association des Femmes Juristes du Niger (AFJN), Cabinet AMAA ainsi que des jeunes bénévoles.

Au Tchad, les collègues de l'Association des jeunes Filles et Femmes Leaders du Tchad (AFLADEGT) ont mené des sensibilisations de proximité et de masse, les causeries-débat qui ont touché environ **652 personnes** composé des élèves, les étudiants, les apprenants, les revendeurs et les revendeuses...

Les sensibilisations réalisées sur les médias : Radio Mandela Fm, FM liberté, Tchad infos, Alwhida, Ndjamenas infos, radio arc-en-ciel, ONAMA, la chaîne de télé nationale ont permis de toucher une audience appréciable sur l'importance et la nécessité de l'accès aux services de l'éducation et de la santé de qualité pour les femmes et les filles.

Les filles leaders du **Sénégal**, ont réalisé une caravane de sensibilisation en janvier 2024 qui a permis d'informer et de sensibiliser plus de **1000 femmes et 500 hommes** sur l'accès aux services de l'éducation et de la santé de qualité pour les femmes et les filles, sur l'importance de la santé de reproduction et la nécessité du maintien des filles à l'école.

Des visites de plaidoyer aux ministères de l'éducation, au ministère de la femme et aux candidats à l'élection présidentielle de 2024 se sont soldées par la promesse des représentantes de porter les requêtes auprès des autres instances et partis politiques pour sa prise en compte dans l'élaboration des politiques, programmes et budgets.

Au Burkina-Faso, les émissions radio sur RTB radio et Ouaga Fm ont touché des milliers de personnes.

En outre une rencontre avec les organisations de la société civile (associations et ONG) a été organisée le 24 janvier 2024 dans la Salle AKALISSO d'Oxfam au Burkina Faso pour échanger sur les services essentiels de base dans le domaine de la santé et de l'éducation.

Environ 40 élèves dont 23 jeunes filles du lycée William Ponty ont été également sensibilisés sur les réalités des services essentiels de base et la nécessité de faire des plaidoyers pour leurs amélioration. Les jeunes rencontrés se sont engagés à participer aux actions de la campagne.

Des spots de sensibilisation diffusés sur les ondes en Mooré, la langue locale ont atteint une masse critique de personnes.

Sahel A Egalité en images



Panel à la CSW 68



Campagne de sensibilisation au Niger et au Tchad

Agir pour l'Abandon des Mariages d'Enfants



En 2024, le réseau a poursuivi ses actions de lutte contre le mariage d'enfants à travers le projet « Agir pour l'abandon des mariages d'enfants » initié par le WILDAF-AO et mis en œuvre au Mali et au Togo avec le soutien financier de AmplifyChange.

Le projet a démarré en 2023 avec pour objectif de contribuer à l'éradication du mariage d'enfant et à la reconnaissance des Droits et Santé Sexuels et Reproductifs (DSSR) des filles. En 2024, une série d'actions a été menée d'une part à l'endroit des bénéficiaires du projet afin de créer une prise de conscience face au phénomène et de les amener à réagir, et d'autre part auprès des acteurs capables d'influencer la thématique au niveau national et local.

En amont des plaidoyers, les parties prenantes au projet ont renforcé la capacité des membres du mouvement *EnfantPasEpouse* en budgétisation sensible au genre et en technique de plaidoyer. Le but était de mener des actions de plaidoyer efficaces afin d'obtenir des changements et les réformes de lois, politiques et normes traditionnelles contre les ME et en faveur des DSSR des filles.

Diverses actions ont été menées à la suite de cette formation à savoir un dialogue politique, un dialogue intergénérationnel, des plaidoyers au niveau local et national et des actions de terrain et en ligne.

Afin de susciter une prise de conscience des acteurs étatiques sur la nécessité de réformes des lois et des politiques favorables à la lutte contre les Mariage d'enfants, y compris la nécessité d'allouer des ressources budgétaires adéquates pour la promotion et l'amélioration des offres de services, une rencontre nationale de dialogue politique a été organisé à leur endroit.

Le dialogue a regroupé les acteurs étatiques notamment du Ministère de l'action sociale de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, des droits de l'homme et de la formation civique, de la santé, de l'enseignement du 1er et 2e degré et de la formation professionnelle et des finances. La rencontre a également vu la participation des Organisations de la Société Civile telles que l'Association Togolaise pour le Bien-Être Familial (ATBEF) ; l'Association Nationale des Albinos au Togo (ANAT) et les membres du mouvement *#EnfantpasEpouse*. Deux victimes du mariage d'enfants ont également participé aux échanges en donnant des témoignages.

A l'issue des échanges les participants ont décidé de mener certaines actions ; notamment

- étudier les modalités de soumission de la célébration des mariages coutumiers à des formalités au niveau de l'état civil ;
- approfondir les recherches et la collecte de données en vue de disposer de données de qualité pour bien cerner les pratiques de mariage d'enfants ;
- mettre en place un mécanisme de prise en charge des victimes de mariage d'enfants par les services publics dans les cas d'indigence ou d'abandon tout en évitant les éventuels effets nocifs de ce type d'appui ;
- accroître les dotations budgétaires pour la prévention et la protection des DSSR dans les zones non couvertes ou à problème ;
- proposer des mécanismes de collaboration entre les services publics et la société civile, notamment dans le cadre de la mobilisation des ressources ;
- intensifier la formation des parents et des leaders locaux sur les DSSR ;
- publier la Charte communautaire de l'Oti pour en assurer la vulgarisation ;
- collaborer avec Union Musulmane du Togo et l'Association des cadres musulmans pour assurer des formations des imams et solliciter leur appui dans la lutte contre le ME et l'encadrement des couples.

Ces diverses actions font l'objet de suivi par les parties prenantes au projet.

Poursuivant, les actions de plaidoyers, l'équipe du projet et les membres du mouvement *EnfantPasEpouse* ont mené des actions auprès des institutions notamment la Direction de l'Enseignement Technique ; le Ministère des droits de l'homme, de la santé ainsi que celui de l'Action Sociale, de la solidarité et de la Promotion de la Femme.

Une visite de recherche d'alliés a été également menée auprès de Mme Awa NANA-DABOYA Médiatrice de la République du Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN).

Retour sur les actions du WILDAF-AO en 2024

Elle est originaire de Mango, une des localités couvertes du projet et leader dans sa communauté. Mme NANA-DABOYA a pris l'engagement d'accompagner les jeunes dans leur combat pour la fin des mariages d'enfants. Elle a à l'occasion proposé une autre localité d'intervention si possible à savoir Bafilo, où le mariage d'enfants est très répandu.

Au niveau communautaire, un dialogue intergénérationnel a regroupé les aînées et les jeunes des zones couvertes par le projet. Il a abouti à des engagements des chefs traditionnels à abandonner d'ici 2025 au moins deux normes traditionnelles favorisant les mariages d'enfants. Au Togo, les participants ont identifié l'**échange** et la **coutume interdisant à la fille de faire plusieurs menstruations dans la maison de son père**.

Au Mali, en amont des plaidoyers, WILDAF-Mali et AMSOPT ont organisé un atelier à l'hôtel « Colibris » à Bamako, en Janvier 2024 en vue de présenter officiellement le projet AAME aux Ministres de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ainsi que des affaires religieuses, du culte d'une part et d'autre part aux leaders religieux et aux femmes prêcheuses afin de recueillir leurs avis et de préparer le terrain pour mener à bien les plaidoyers. Par ailleurs, une visite s'est tenue à l'Office National de la Santé et de la Reproduction (ONASR) afin de mener le plaidoyer budgétaire.

Outre les actions de plaidoyer, des activités de terrain telles que les sensibilisations de masse, les causeries-débats, des tournois de football à l'endroit des jeunes, des concours de poésie sur l'abandon des mariages d'enfants ainsi que des campagnes de sensibilisation sur les réseaux sociaux ont été organisées pour mobiliser les communautés autour de la question.

Au Togo, 53 causeries-débats organisées auprès des populations ont atteint **2816 personnes** dont **540** personnes marginalisées parmi lesquelles on peut dénombrer **79** travailleuses de sexe, **114** portefaix, **30** migrants, et **317** tous handicaps confondus.

Par ailleurs les OSC Girls 'Motion, SOS VITA et IQRA ont organisé **03** formations sur les thèmes : le cycle menstruel et les grossesses en milieu scolaire. Ces formations ont été dispensées à l'endroit de, **58** jeunes dont **49** jeunes filles et **09** garçons.

Au Mali, **23** causeries-débats ont été organisées à l'endroit des communautés dont 15 réalisées par les trinômes en milieu scolaire et **08** par les autorités religieuses, engagées dans le projet. Deux **02** de ces causeries se sont tenues au cours des fêtes religieuses permettant de toucher ainsi, une masse critique de personnes. Grâce à la mobilisation autour des causeries éducatives, les visites à domiciles, les counselings, le Mali a pu atteindre, au moins **3000** cibles directes dont **2000** filles, **500** hommes et **500** garçons.

Les mobilisations en ligne réalisées au Togo, par les cybers activistes a permis d'atteindre au moins **350.000** personnes.

Les activités dans la communauté (tournoi de football, concours de poésie sur l'abandon des mariages d'enfants) ont atteint **4608 personnes** dont : **2536** femmes, **733** hommes, **411** garçons et **928** jeunes filles.

En ce qui concerne les sensibilisations de masses au Togo, **1797** personnes dont **413** femmes et **50** personnes appartenant aux groupes marginalisés ont été touchées.

Pour montrer leur engagement au combat, les chefs religieux ont organisé des prêches à l'église et dans les mosquées. Ces prêches ont touché **620** personnes dont **11** appartenant aux groupes marginalisés. Ces actions dénotent de l'engagement des autorités religieuses d'accompagner la lutte contre les mariages d'enfants et la promotion des droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR) des filles.

Au Mali, les jours du Ramadan et de la Tabaski ont été des occasions adéquates pour mener des sensibilisations de masse sur l'inclusion et la stigmatisation des personnes vivant avec un handicap. Ces activités ont atteint **1355** personnes dont **721** hommes, **448** femmes, **131** garçons et **96** filles.

Durant la semaine de l'hygiène menstruelle, les équipes de terrain ont pu mobiliser **1600** élèves dont **950** filles et **650** garçons. Les sensibilisations au sein des établissements scolaires quant à elle, ont touché **559** personnes dont **322** jeunes filles, **152** garçons et **87** enfants.

La campagne en ligne au Mali, a touché **1420** personnes sur Facebook et **1163** personnes sur WhatsApp. Les visuels de la campagne sur Facebook ont été partagés **80** fois

En résumé, les sensibilisations, ont permis de toucher un total de **5292** personnes au Togo dont **601** issues des groupes marginalisés.

Au Mali, le projet a mobilisé au moins **8 122** personnes dont **1454** hommes, **3028** femmes, **1644** garçons et **1996** filles et **521** personnes en situation de handicap.

Parallèlement, aux réseaux sociaux, **07** émissions radiophoniques réalisées au Togo et **douze (12)** au Mali pour contribuer au changement d'attitudes et de comportement, par rapport au mariage d'enfants, ont touché au moins **1 000 000** personnes.

Retour sur les actions du WILDAF-AO en 2024

Agir pour le mariage d'enfants en images



Photo de famille de la formation en budgétisation sensible au genre



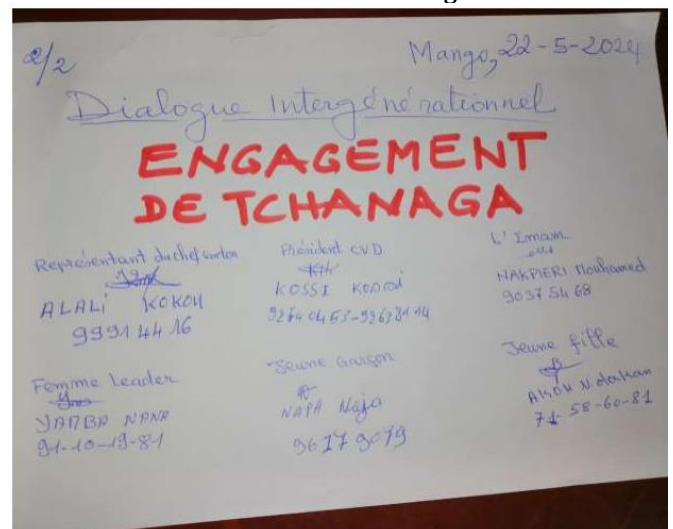
Dialogue intergénérationnel



Dialogue politique



Sensibilisation au Togo



Séance de sensibilisation au Mali

Retour sur les actions du WILDAF-AO en 2024

Autonomisation et résilience des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur lait et riz au Burkina Faso



Dans le cadre de ses actions en faveur des droits fonciers des femmes y compris la prise en compte du genre dans les politiques et programmes des Etats et des institutions régionales et sous régionales, le réseau a mené des actions de plaidoyer auprès des acteurs politiques capables d'influencer la thématique et en ligne. Ces actions ont été réalisées dans le cadre du projet **« Autonomisation et résilience des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur lait et riz au Burkina Faso »** initié par OXFAM et mis en œuvre par Oxfam-Burkina et ses partenaires parmi lesquels le WILDAF-AO.

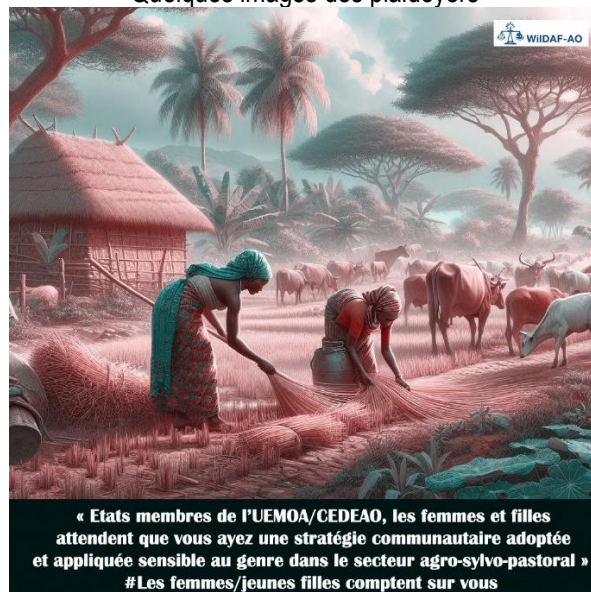
Ledit projet s'inscrit dans le cadre du programme DGD 2022-2026 dont l'objectif est **« D'ici 2026, 16.743 femmes et 32.156 jeunes (dont 15.580 jeunes femmes) sont plus influent.e.s, autonomes et résilient.e.s au sein de chaînes de valeur porteuses, équitables et durables (lait et riz) au Burkina Faso »**.

Une étude réalisée par le WILDAF sur les cadres stratégiques, politiques et autres normes existantes au niveau de l'UEMOA et de la CEDEAO en ce qui concerne les systèmes alimentaires et leur sensibilité au genre a révélé que le genre n'est pas totalement pris en compte dans les cadres stratégiques de l'UEMOA et timidement dans ceux de la CEDEAO et qu'aucune analyse genre du secteur n'est faite.

Ayant la charge du volet plaidoyer au niveau sous régional, le WILDAF-AO a conçu à cet effet, un Policy Brief pour exhorter les décideurs à élaborer des politiques et programmes sensibles au genre dans le domaine du droit foncier des femmes.

Le réseau a aussi saisi l'occasion des journées dédiées à la femme et aux thématiques connexes pour sensibiliser les décideurs en faveur de l'adoption de dispositions favorables au respect des droits fonciers des femmes en Afrique de l'ouest.

Quelques images des plaidoyers



Remise du Policy brief issu de l'étude de base



Plaidoyer de femme agricultrice devant les autorités présentes

Retour sur les actions du WILDAF-AO en 2024

Promotion de l'emploi des jeunes femmes et hommes dans la filière lait local au Burkina-Faso » (PEJFHFL-BF)



Dans le cadre de la troisième phase du Projet d'Appui aux Organisations des Producteurs (PRAOP3) de la CEDEAO, WILDAF-AO en collaboration avec l'Union nationale des Mini laiteries et Producteurs du Lait local du Burkina (UMPL/B) et WILDAF-Burkina ont initié le projet « **Promouvoir l'emploi des jeunes femmes et jeunes hommes dans la filière lait local au Burkina-Faso** » financé par la CEDEAO et la Direction de Développement de la Coopération Suisse.

Le projet a pour objectif de promouvoir l'auto-emploi des jeunes femmes et des jeunes hommes dans la filière lait local au Burkina-Faso. Spécifiquement, il vise à créer des véritables conditions favorables à l'auto-emploi des jeunes femmes et des jeunes hommes dans la filière lait local au Burkina et à améliorer les revenus des jeunes femmes et des jeunes hommes issus des exploitations laitières.

Pour atteindre les objectifs du projet, une série d'activités a été menée. Notamment la formation en droit, genre et plaidoyer des bénéficiaires du projet ainsi que des émissions radiophoniques portant sur des thèmes tels que : « **Les inégalités intrinsèques à la filière lait local au Burkina Faso qui expliquent le difficile accès des jeunes femmes et hommes à cette chaîne de valeur malgré l'existence d'opportunités de carrière** » ou encore « **La contribution de la filière laitière locale à l'autonomisation des femmes au Burkina-Faso** » ...

Deux missions de plaidoyer ont été réalisées par les parties prenantes du projet auprès des autorités compétentes du Burkina Faso en la matière. La première à l'endroit de la **Commission Genre, Santé, Action Sociale et Humanitaire de l'Assemblée Législative de la Transition**. A l'issue de la visite, la Présidente de la commission s'est engagée à présenter les conclusions de la rencontre au président de l'Assemblée Législative de Transition et à promouvoir les recommandations formulées auprès des décideurs.

Une autre mission de plaidoyer a été menée auprès de la **Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR)**. Les représentants de la direction ont indiqué que la note de plaidoyer fera l'objet d'étude à leur niveau et qu'un retour sera fait dans les meilleurs délais à travers des propositions concrètes avec des échéances.

Images



Photos des plaidoyers



Emission radiophonique

Retour sur les actions du WILDAF-AO en 2024

■ 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre



Comme chaque année, le réseau a marqué l'Édition 2024, des 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre par diverses actions : la diffusion de communiqué annonçant l'évènement, la diffusion sur les réseaux sociaux de visuels et de messages conçus sur les violences basées sur le genre en général et sur les mariages d'enfants et les DSSR. Sur le réseau social X, les posts ont enregistré **6753 impressions** et sur Facebook, **7953 vues**.

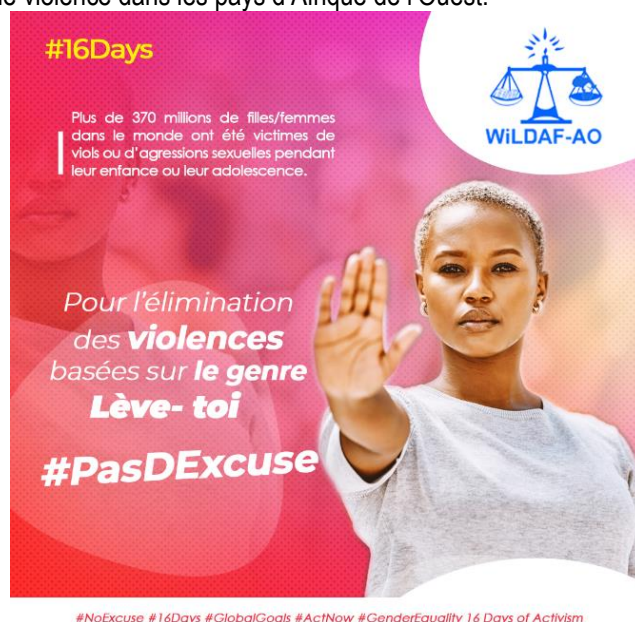
Au cours de la même période, WILDAF-AO a organisé en collaboration avec le Groupe de réflexion et d'action, Femme, Démocratie et Développement (GF2D), une rencontre d'échange et de sensibilisation à l'endroit des survivantes de violence sur le thème « Riposter et se reconstruire après les violences ». L'évènement a été possible grâce au soutien financier de Carrefour International. La rencontre a regroupé trente (30) femmes victimes et survivantes de violences issues des centres d'aides ou des centres d'écoute du Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité et de la Promotion de la Femme, du GF2D, du WILDAF-Togo et du centre Kékéli. Elle a permis de d'entretenir les participantes sur les diverses formes de violences, notamment la violence physique, sexuelle, psychologique ou économique par un partenaire intime ; les mutilations génitales féminines (MGF) ; le mariage d'enfants ; la violence sexuelle en situation de conflit (SVC) et dans les contextes humanitaires, y compris le viol, ...

Lors des échanges, les organisateurs ont encouragé les survivantes sur la nécessité de dénoncer les cas de violences ainsi qu'instruit sur les étapes à suivre pour dénoncer ces cas.

A cet effet, le réseau a vulgarisé le « Protocole de prise en charge holistique des survivantes de violences sexuelles et sexistes et des victimes de grossesses précoces » conçu par le WILDAF et l'ATBEF

dans le cadre du projet « Prévenir les violences sexistes et les violations des droits sexuels et reproductifs des adolescentes pour réduire les grossesses précoces au Togo » financé par le Centre de Recherches pour le Développement International du Canada (CRDI).

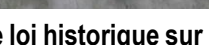
Parallèlement aux autres activités, le réseau a diffusé sur les réseaux sociaux, une liste de numéros verts destinés à dénoncer les cas de violence dans les pays d'Afrique de l'Ouest.



2024 au Niveau Africain

En matière de droit des femmes, au niveau africain, l'année 2024 a été marquée par quelques grands moments. Notamment :



 - **L'Adoption le 2 juillet 2024**
d'une loi historique sur l'interdiction du mariage des enfants en Sierra Leone. Cette loi criminalise le mariage de toute personne âgée de moins de 18 ans, ce texte vise à protéger les jeunes filles d'une pratique profondément néfaste qui viole depuis longtemps leurs droits et entrave leur éducation, leur santé et leur bien-être. Il s'agit d'une avancée majeure dans la lutte contre les violences basées sur le genre.

Rappelons que selon l'[UNICEF](#), en Sierra Leone, 30% des femmes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées ou en union pour la première fois entre 15 et 18 ans.

[Lire le communiqué du WiLDAF](#)



l'adoption

mardi 30 juillet 2024 par la majorité du Parlement ghanéen

du projet de loi sur la discrimination positive (Affirmative Action Bill) – appelée loi pour l'équité des genres – La loi a pour objectif d'augmenter leur participation à la gouvernance et à la prise de décision à un minimum de 30 % d'ici 2030. L'objectif concerne aussi bien les ministères, les administrations, les organes de sécurité, que les assemblées locales... Chaque organe devra alors suivre une feuille de route, définie et contrôlée par un comité dirigé par le ministre de l'égalité des sexes. Les avancées devront être publiées dans un rapport annuel.



Enfin,
Justice pour les victimes du massacre du 28 Septembre
2009 : **Le Verdict historique**

Communiqué du WiLDAF-AO

Le 31 juillet 2024, deux ans après l'ouverture du procès du massacre du 28 septembre 2009 en Guinée Conakry, l'ancien président et plusieurs anciens responsables guinéens ont été reconnus coupables des massacres et viols commis à cette date.

En effet, le 28 septembre 2022, soit treize (13) ans après le massacre qui a eu lieu au stade à Conakry, s'est ouvert en Guinée, le procès des faits et actes qui ont été commis le 28 septembre 2009 et les jours qui ont suivi. Au cours de la répression effectuée par les forces armées, au moins **156 personnes** ont été tuées, par balle, au couteau, à la machette ou à la baïonnette, et des centaines blessées et **109 femmes** ont subi des viols, tortures, séquestrations et autres violences.

Des années durant, les victimes et survivantes de violences sexuelles ont été confrontées au silence face à leurs demandes. Le procès qui vient de se terminer avait vocation à situer les responsabilités, et devait permettre de rendre justice aux victimes mais aussi aux survivantes de violences sexuelles.

15 ans après les exactions dont les effets continuent de hanter les victimes, le tribunal criminel de Dixinn (délocalisé à la cour d'appel de Conakry) a rendu le verdict qui a condamné les auteurs des crimes contre l'humanité, de meurtres, enlèvements, violences sexuelles, et torture, entre autres. Le tribunal a condamné **Dadis Camara** et **Tiégboro** à 20 ans de prison et **Tomba** à 10 ans d'emprisonnement. Cinq autres personnes ont également été reconnu coupables d'avoir commis les crimes contre l'humanité allant de meurtres, à des violences sexuelles ... ont été condamnés à des peines allant de 10 ans à la prison à perpétuité.

Le tribunal a également statué sur les demandes de réparation et a accordé entre un et trois milliards de francs guinéens (environ 115 000 à 345 000 dollars US) pour les différents groupes de victimes, notamment celles qui ont subi des traumatismes physiques et psychologiques.

Retour sur les moments marquants de 2024 pour les femmes et les filles en Afrique

En solidarité avec les femmes de Guinée, le WiLDAF-AO salue le verdict rendu. Pour le réseau, il est important de mettre fin à l'impunité des auteurs de viols, une forme abjecte de violence sexuelle utilisée en période de crise. Voilà pourquoi suite à l'ouverture du procès du 28 septembre 2022, le WiLDAF-AO a initié des actions en soutien aux victimes de violences sexuelles en Guinée à travers l'Edition 2023 des 16 jours de campagne contre les violences faites aux femmes et aux filles et un projet ponctuel de « **Solidarité avec les femmes de Guinée, les Féministes africaines demandent justice pour les survivantes de violences sexuelles en Guinée** » initié par le WiLDAF-AO avec le soutien financier de Urgent Action Fund.

Au-delà des condamnations des auteurs, le WiLDAF exhorte autorités guinéennes à renforcer les mesures de sécurité à la suite du verdict afin de garantir [la sécurité des victimes, instamment celles de violences sexuelles et des témoins](#) qui ont eu le courage de témoigner au cours du procès et qui craignent d'éventuelles [représailles](#), à veiller également au paiement effectif des dommages-intérêts aux victimes de violences sexuelles.



Ce procès historique du massacre de 2009 constitue après la condamnation des auteurs de viol au Rwanda en 1994 et en République Démocratique du Congo en 2004, un signal fort indiquant que les responsables de crimes graves au regard du droit international, y compris les violences à l'égard des femmes en situation de conflit ne resteront plus impunis.

[Procès du massacre du 28 Septembre 2009 : Enfin la justice pour les victimes](#)

WiLDAF-AO
Service Communication



L'élaboration du projet de Convention de l'Union Africaine visant à mettre fin à la Violence à l'égard des Femmes et des Filles (AUCEVAWG) qui est un instrument juridique complet pour la prévention et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles sur le Continent.

Le développement de la Convention de l'Union Africaine visant à mettre fin à la Violence à l'égard des Femmes et des Filles est guidé par la décision historique des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA) en février 2023 lors du Sommet de l'Union Africaine. Les dirigeants ont adopté la décision de négocier la Convention de l'Union Africaine visant à mettre fin à la Violence à l'égard des Femmes et des Filles (AU-CEVAWG).

En février 2024, les Chefs d'État et de Gouvernement ont réitéré leur engagement à soutenir et à conclure les négociations et à soumettre un projet de Convention pour adoption en février 2025. Ladite Convention vise donc à :

- Établir un cadre complet et juridiquement contraignant pour la prévention et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, en Afrique, en s'attaquant aux causes profondes et aux facteurs de cette violence, en renforçant les mécanismes juridiques et institutionnels, et en promouvant une culture de respect des droits humains, de l'égalité des sexes et de la dignité des femmes et des filles.
- Veiller à ce que les États Parties renforcent une approche commune pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, tout en agissant comme un stimulant pour un récit ouvert et un plaidoyer sur la violence à l'égard des femmes et des filles.

Dans l'attente de son adoption, le WiLDAF salue la volonté de l'Union Africaine de mettre en place cet instrument afin de mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles. Le réseau espère qu'une fois la convention adoptée, des mesures seront prises pour l'effectivité de sa mise en œuvre.



HE NAANA JANE OPOKU-AGYEMANG, PHD, FGA
VICE PRESIDENT OF THE REPUBLIC OF GHANA
JANUARY 7, 2025 – JANUARY 6, 2029

L'élection au poste de vice-présidente du Pr Naana Jane Opoku-Agyeman au Ghana, Naana Jane Opoku-Agyeman a annoncé que sa vice-présidence serait notamment dédiée à l'autonomisation des femmes, aussi bien politique qu'économique. Un engagement qu'elle a répété, le lundi 9 novembre, dès l'annonce des résultats par la commission électorale : « **Notre victoire est une victoire pour tout le monde, mais surtout pour nos filles et pour nos femmes** ». Elle est entrée en fonction le 7 janvier 2025 avec son investiture en tant que première femme vice-présidente du Ghana.



L'élection en décembre 2024 de S.E Dr Netumbo Nandi-Ndaitwah, première femme Présidente en Namibie : **"En tant que femme, je suis la première à admettre que mon élection à la plus haute fonction du pays a certainement brisé le plafond de verre des femmes namibiennes"** a affirmé Mme Netumbo Nandi-Ndaitwah dans un discours prononcé lors de sa première rencontre avec la presse depuis l'annonce de son élection.

Communiqué : 50% : des avancées remarquables vers la participation paritaire des femmes africaines en politique



Le Mouvement 50% a suivi de près l'élection présidentielle nationale tenue le 7 décembre 2024 au Ghana qui a porté la professeur **NAANA JANE OPOKU-AGYEMANG** au poste de **Vice-présidente**.

Le Mouvement 50% salue l'élection de la professeur NAANA JANE OPOKU-AGYEMANG, nouvelle Vice-présidente de la quatrième république du Ghana.

Le Mouvement 50% tient à féliciter la professeur NAANA JANE OPOKU-AGYEMANG pour avoir été la première femme à accéder à ce poste de Vice-présidente dans l'histoire du Ghana. Le mouvement tient également à féliciter le peuple ghanéen pour son vote, son soutien massif et sa compréhension de l'importance de la participation des femmes à la prise de décision ainsi que de l'égalité des chances pour accéder à divers postes de responsabilité à tous les niveaux de prise de décision (politique, économique et public), et ce conformément à la norme de parité de l'Union africaine.

Alors que les Nations Unies commémorent les 30 ans du Programme d'action de Beijing, qui fait du pouvoir et de la prise de décision l'un de ses 12 domaines d'action essentiels, l'élection de la professeur NAANA JANE OPOKU-AGYEMANG comme Vice-présidente entrante du Ghana et de S.E. DR NETUMBO NDEMUPELILA NANDI-NDAITWAH comme Présidente de la Namibie, est un triomphe pour le leadership des femmes et démontre que la participation des femmes à la prise de décision et à la politique devient une réalité.

Le mouvement 50% souhaite également féliciter WILDAF Ghana pour tout le soutien qu'ils ont apporté au professeur NAANA JANE OPOKU-AGYEMANG pendant la campagne, notamment en soutenant sa candidature et en s'engageant avec elle dans leurs réseaux, contribuant ainsi à son succès aux élections nationales en tant que Vice-présidente entrante.

Ces deux événements en Afrique sont des signes tangibles de la matérialisation de la participation politique des femmes et constituent une avancée vers l'effectivité de la participation paritaire des femmes et des hommes à la politique.

Le mouvement 50% souhaite à la Vice-présidente du Ghana NAANA JANE OPOKU-AGYEMANG et à la Présidente de la Namibie, plein succès dans leurs rôles et leurs fonctions.



S.E. DR NETUMBO NDEMUPELILA NANDI-NDAITWAH



Professeur NAANA JANE OPOKU-AGYEMANG

Cinquante- Cinquante, c'est le moment !

Communiqué du Mouvement 50%
Service Communication
WILDAF-AO

Au plan international

A l'international, bien que 2024 ait été marquée par diverses crises, (conflits, abus de tout genre, sécheresses, inondations) occasionnant des déplacements de population dans de nombreuses régions du monde et malgré le fait que le rapport de ONU-Femmes indique qu'« En 2024, aucun pays n'a atteint l'égalité femmes-hommes », l'année a connu néanmoins des petits moments de succès. Ce sont des tous petits pas mais qui ont quand même marqué les femmes dans le monde. Notamment :



-L'élection le 2 juin 2024 de S.E Claudia Sheinbaum Pardo en tant que Présidente du Mexique. "Je n'arrive pas seule, nous arrivons toutes !" déclare Claudia Sheinbaum, première présidente du Mexique. L'un des principaux défis qui l'attendent à la tête du plus grand pays hispanophone au monde reste la lutte contre les violences, dont celles faites aux femmes. (Discours de Claudia Sheinbaum, le jour de son investiture, le 1er octobre 2024.) "Petite soeur Claudia, nous te recevons avec amour et avec joie. Tu es la voix de celles qui n'ont pas eu voix au chapitre pendant longtemps", lui a déclaré une femme indigène, sur fond de fumée d'encens et au son d'une corne de brume.



- L'Adoption le

22 septembre 2024 du Pacte pour l'avenir

Lors du [Sommet de l'avenir](#) du 22 septembre 2024, les dirigeants du monde entier ont adopté le [Pacte pour l'Avenir](#) et ses annexes : le [pacte numérique mondial](#) et à une [déclaration sur les générations futures](#) (Résolution 76/307).

Cet accord historique est l'aboutissement d'années de dialogue et de collaboration inclusifs visant à moderniser la coopération internationale pour faire face aux réalités d'aujourd'hui et se préparer aux défis de demain.

Le Pacte couvre un large éventail de thèmes, notamment la paix et la sécurité, le développement durable, les changements climatiques, la coopération numérique, les droits humains, l'égalité des sexes, la jeunesse et les générations futures, ainsi que la transformation de la gouvernance mondiale.

Le Pacte pour l'avenir est l'accord international le plus complet depuis des décennies. Il couvre des domaines entièrement nouveaux tout en résolvant des problèmes qui ont longtemps bloqué le consensus. Son objectif principal est de faire en sorte que les institutions internationales soient équipées pour évoluer dans un monde très différent de celui dans lequel elles ont été créées. Comme l'a fait remarquer le secrétaire général de l'ONU António Guterres, « nous ne pouvons pas créer un avenir digne de nos petits-enfants avec un système construit par nos grands-parents ».



Ledit Pacte place le **financement du développement au cœur de ses préoccupations, en particulier pour combler le déficit de financement annuel des Objectifs de développement durable (ODD), évalué à 4 000 milliards de dollars dans les pays du Sud global.**

Le Pacte pour l'avenir et ses annexes **permettent aux jeunes de participer activement à l'élaboration des politiques** qui influenceront leur avenir, leur permettant ainsi de s'épanouir et de contribuer au progrès mondial.

Ledit pacte en sa mesure 8 fait une place à l'égalité des sexes. Il stipule que : « **Nous entendons réaliser l'égalité des genres et l'avancement de toutes les femmes et les filles, ce qui contribuera de façon décisive à la réalisation des objectifs de développement durable** ».

Poursuivant l'énumération des actions à mener pour l'égalité des sexes, le pacte indique :

Nous considérons que la pleine réalisation du potentiel humain et du développement durable ne sera pas possible tant que les femmes et les filles continueront de se voir refuser la plénitude de leurs droits humains et de leurs chances. Une croissance économique soutenue, inclusive et équitable et un développement durable ne sont envisageables que si toutes les femmes, les adolescentes et les filles voient leurs droits humains pleinement respectés, protégés et exercés. Nous décidons de :

- a) Prendre des mesures audacieuses, ambitieuses, accélérées, justes et transformatrices pour garantir que toutes les femmes et toutes les filles puissent pleinement jouir sur un pied d'égalité de tous les droits humains et de toutes les libertés fondamentales ;
- b) Lever sans plus tarder toutes les barrières juridiques, sociales et économiques qui empêchent la réalisation de l'égalité des genres, et veiller à ce que les femmes participent pleinement et réellement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité ;
- c) Prendre des mesures ciblées et accélérées pour éradiquer toutes les formes de violence et de harcèlement contre les femmes et les filles, y compris les violences sexuelles et fondées sur le genre ;
- d) Augmenter considérablement les investissements visant à combler le fossé entre les femmes et les hommes, y compris dans l'économie de la care et de l'aide aux personnes, sachant les liens qui existent entre la pauvreté et les inégalités de genre et la nécessité de renforcer le soutien apporté aux institutions en ce qui concerne l'égalité des genres et l'avancement des femmes ;
- e) Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à leur donner accès à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne ;

Retour sur les moments marquants de 2024 pour les femmes et les filles dans le monde

f) Assurer un accès universel aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte qu'il soit possible d'exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement⁹ et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.

Source : <https://www.un.org/fr/summit-of-the-future>



La victoire de Mme **Gisèle Pelicot**, victime de viols commis pendant dix ans par son mari.

Le verdict du procès des viols de Mazan qui a duré quatre mois, est tombé le 19 décembre 2024 : « **Tous coupables, aucun acquittement pour les 51 hommes ordinaires accusés dont l'ex-époux du viol collectif de Gisèle Pelicot** ».

Rappel des faits : Mme Gisèle Pelicot a été droguée par son ex-époux aux anxiolytiques, pour la violer et la livrer à des dizaines d'inconnus qu'il recrutait sur internet. Suite au procès, Mme Gisèle Pelicot est devenue aujourd'hui, l'incarnation de la lutte contre les violences sexuelles en France mais aussi partout dans le monde ; son visage s'affiche dans les manifestations ou sur les murs sous forme de fresques. **"Il servira de testament pour l'avenir"**, selon l'un des avocats de Gisèle Pelicot.

Son ex-mari a été condamné de 20 ans de réclusion criminelle pour l'avoir violée et fait violer par des dizaines d'inconnus dans le sud-est de la France.

Nos publications en 2024



Policy brief : « IL est temps d'agir contre les mariages d'enfants »



Policy brief : « Renforcer l'autonomisation et la résilience des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur porteuses, équitables et durables en Afrique de l'ouest : Il est temps d'aller plus loin ! »



Rapport d'activités 2023



Newsletter